



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

Avis d'appel d'offres national n° C.A.S.P.02/2014

ACQUISITION D'UNE SOLUTION PROXY ET FILTRAGE WEB.

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres National pour l'acquisition d'une solution PROXY et filtrage WEB.

Peuvent participer au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales spécialisées établies en Tunisie et disposant d'un service après vente pour toutes les composantes de l'offre

Les représentants des entreprises spécialisées qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat sis – au 1er étage bureau n° 123 de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, 21 Avenue kheireddine Pacha, 1073 Tunis**, munis de leurs cartes d'identité nationale et du cachet de l'entreprise représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de cinquante dinars (50d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central :18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 10 du cahier des charges comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° C.A.S.P.02/2014
ACQUISITION D'UNE SOLUTION PROXY ET FILTRAGE WEB »**

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité :

1. Les pièces énumérées de E1 à E6 au point I à l'article 10 du cahier des charges y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à deux milles dinars (2.000 d)
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces énumérées de A1 à A14 au point II à l'article 10 du cahier des charges.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces énumérées de B1 à B3 au point III à l'article 10 du cahier des charges.

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 21/10/2014** jusqu'à 17 heures ; date et heure limites fixées pour la réception des offres tout en sachant que le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.